

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

154X20

PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES RENOUVELLEMENT DE LA LISTE

Par délibération n°267X18 en date du 29 novembre 2018, la Commune a fixé à 69€ (pour les associations utilisatrices des locaux moins de 10 heures par semaine) ou 114€ (pour les associations utilisatrices des locaux plus de 10 heures par semaine) la participation des clubs ou associations à but non lucratif, utilisateurs d'équipements municipaux.

De même, il a été proposé d'exonérer de la redevance, les associations ou organismes ayant une vocation caritative, 3ème Age, devoir de mémoire et mission de Service Public, tels que ci-dessous cités :

Associations ou organismes Pôle Cohésion Sociale :

- ADDAP 13
- FNACA
- Souvenir Français
- Energie Solidarité 13
- Secours Catholique
- Conciliateur de justice
- SPIP
- CDAD
- APERS
- Imaje Santé
- EPE (Ecole des Parents et des Educateurs)
- CMP (Centre Médico Psychologique) à titre provisoire (locaux en réfection)
- Art Amitié Peinture sur soie

Associations sportives:

- Amicale des Pompiers
- Les Ailes d'Eurocopter

Associations Culturelles :

- Tétra Art
- École Castel Hélène
- École de la Voilerie

Les tarifs restent inchangés. Cependant en raison de l'évolution des activités sur la commune et de l'évolution des structures qui les portent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actualiser la liste des associations ou organismes bénéficiant d'une gratuité comme suit :

Associations ou organismes gérés par le Pôle Cohésion Sociale :

- ADDAP 13
- FNACA
- Souvenir Français
- Energie Solidarité 13
- Secours Catholique
- Conciliateur de justice

- SPIP
- CDAD
- APERS
- EPE (École des Parents et des Éducateurs)
- CMP (Centre Médico Psychologique) à titre provisoire (locaux en réfection)
- Art Amitié Peinture sur soie
- la clef des Ages

Associations gérées par le service des Sports:

- Amicale des Pompiers
- Les Ailes d' Eurocopter.

Associations Culturelles :

- Tétra Art

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

– ADOPTE la liste ci-dessus des associations ou organismes bénéficiant d'une gratuité

– EXONÈRE de la redevance, les associations ou organismes tels que cités ci-dessus,

– SE PRONONCE comme suit :

POUR :	35
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI